



## DENTISTE DEVIS APRES LES SOINS

Par **nanceennech**, le **19/12/2011** à **10:23**

Bonjour,

En septembre, je suis allée chez un dentiste. Il m'a fait des soins sur une dent. Quand je suis partie, je n'ai rien payé, j'ai pensé comme je lui avais confié ma carte vitale, qu'il avait fait le nécessaire auprès de la CPAM. Deux mois après, il m'envoie ses honoraires 92 euros dont 85 euros non pris en charge par la CPAM. Ma mutuelle ne prend pas en charge le dépassement. Après lui avoir téléphoné, il m'envoie le devis à signer, en novembre, 2 mois après avoir fait les soins. En décembre, il m'envoie un dernier rappel avant huissier. Je n'ai pas signé le devis bien sûr, il aurait dû m'avertir du coût avant les soins. Que dois-je faire avant qu'il m'envoie l'huissier? merci de votre réponse, cordialement.